

## Gaz de schiste

Dossier de la rédaction de H2o  
February 2012

Les échantillons analysés par le chercheur albertain ne provenaient pas de la nappe phréatique

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Monsieur Pierre Arcand, a obtenu l'assurance que les échantillons d'eau analysés par un chercheur albertain ne provenaient pas d'un aquifère et qu'on ne pouvait donc conclure, comme il a été mentionné dans certains médias, à une migration de gaz dans la nappe phréatique. Le ministre demeure en outre vigilant et ne fait aucun compromis sur la sécurité des sites.

Dans le mois de décembre, le ministre a communiqué avec l'ensemble des compagnies ayant des puits de gaz de schiste au Québec afin que celles-ci transmettent tous les résultats d'analyse du méthane dans l'eau souterraine, notamment le méthane dissous et les analyses isotopiques qu'elles pourraient tenir en lien avec leurs activités au Québec. L'ensemble des compagnies ont répondu à la demande du ministre et les recherches réalisées par celles-ci ont permis de conclure que l'eau analysée par le chercheur provenait d'échantillons de gaz prélevés en août 2010 dans le cellier de deux puits par l'entreprise Dillon groupe conseil, à la demande de Talisman. Le chercheur Albertain a prouvé, à tort, que les échantillons réçus provenaient d'un aquifère. Il s'agissait plutôt d'eau de pluie s'étant accumulée dans le cellier des puits.

Le ministre a fait savoir que les experts de son ministère ont réalisé à ce jour quelque 200 inspections sur les différents puits et que cette mise au point est conforme aux résultats des inspections sur les deux puits concernés, soit le site de Saint-Amandouard et celui de Gentilly 2. Le ministre a en effet effectué 4 inspections sur le site de Saint-Amandouard depuis 2010 et 6 sur celui de Gentilly 2. Des mesures spécifiques de migration de gaz ont été réalisées lors de certaines de ces inspections et les contrôles effectués démontrent que ces sites respectent les seuils établis par le ministre.

Rappelons que la méthodologie employée par le ministre pour détecter les fuites de gaz permet de poser un diagnostic clair et de décider précisément du moment où des correctifs doivent être apportés. La rigueur de ces inspections a déjà permis de détecter des problèmes sur certains puits et d'intervenir, notamment au puits de La Présentation.

"Bien qu'il n'y ait actuellement aucune activité d'exploration en cours au Québec en raison de la tenue d'une évaluation environnementale stratégique, le ministre demeure vigilant et poursuit son travail d'inspection, de contrôle et d'encadrement. Le phénomène de migration fait l'objet d'une étroite surveillance. Le mot d'ordre est de ne faire aucun compromis sur la protection de la santé publique et la

prÃ©servation de l'environnement", a conclu le ministre Arcand.

Environnement QuÃ©bec - 16-01-2012